SolidaritÃ© nâ€™est pas un gros motÂ !Â

Description

Dans son discours de politique gÃ©nÃ©rale, le nouveau Premier Ministre a annoncÃ© de nouvelles mesures concernant les chÃ´meurs, qui vont leur rendre la vie encore plus difficile. Mais il nâ€™a pas prononcÃ© le mot solidaritÃ©.

Par Martine Lelait

Le discours de politique gÃ©nÃ©rale prononcÃ© le 30 janvier devant l'AssemblÃ©e Nationale par le nouveau Premier Ministre va Ã nouveau vers une stigmatisation des chÃ´meurs. Il envisage une rÃ©duction de la durÃ©e d'indemnisation du chÃ´mage, dÃ©jÃ rabotÃ©e il y a quelques mois, histoire d'encourager la reprise d'une activitÃ© et mÃªme d'une activitÃ© Â« dÃ©smicardisÃ©e Â». Que voulait-il dire par lÃ ?

DeuxiÃ¨me Ã©tage de la fusÃ©e : il envisage aussi de supprimer, purement et simplement l'allocation de solidaritÃ© spÃ©cifique (ASS), qui existe depuis 40 ans et qui, sous certaines conditions, vient prendre le relais des allocations versÃ©es au titre du chÃ´mage aprÃ¨s Ã©puisement des droits. Ã‡a n'est pas non plus la premiÃ¨re fois que cette proposition est formulÃ©e ; aujourd'hui, elle est justifiÃ©e aux yeux du Premier Ministre par le fait que cette allocation (de l'ordre de 550 â‚¬ par mois) permet de cotiser pour des trimestres de retraite, or, selon lui, la retraite ne devrait Ãªtre que le fruit du travail. Important de savoir qu'aujourd'hui un futur retraitÃ© sur deux est dÃ©jÃ inactif au moment de liquider ses droits (cf. l'Obs du 18 janvier 2024).

La disparition de cette ASS ferait basculer les chÃ´meurs en fin de droit directement dans le RSA. Ce qui viendrait paupÃ©riser particuliÃ¨rement les chÃ´meurs vivant en couple puisque lâ€™obtention du RSA dÃ©pend des revenus du conjoint ; de plus, en terme d'image et d'estime de soi, ce n'est pas tout Ã fait la mÃªme chose d'Ãªtre chÃ´meur, demandeur d'emploi ou bÃ©nÃ©ficiaire du RSA. D'aucuns y verront une stigmatisation supplÃ©mentaire.

Cette mesure sonne comme une double peine pour un senior qui aura travaillÃ© de nombreuses annÃ©es avant d'Ãªtre licenciÃ© et qui ne connaÃ®tra, s'il ne retrouve pas d'emploi, que le RSA avant de pouvoir profiter â€“ Ã 67 ans – d'une retraite incomplÃ¨te par manque de trimestres.

Qui peut croire que l'on puisse vivre dÃ©cemment avec une ASS Ã 550 â‚¬ ou un RSA Ã 750 â‚¬ ? Ces montants sont bien en deÃ§Ã du seuil de pauvretÃ©, Ã©valuÃ© Ã 1158 â‚¬, soit 60% du revenu mÃ©dian.

750 â‚¬ par mois, cela signifie 25 â‚¬ par jour pour se loger, se chauffer, se nourrir, se vÃªtir, se dÃ©placer, faire des dÃ©marches de recherche d'emploi â€¦ Qui sait faire avec si peu ? Avec ces revenus-lÃ , on ne vit pas, on survit. Une cadre de 53 ans licenciÃ©e aprÃ¨s 14 ans Ã gÃ©rer la communication d'un Ã©tablissement public s'exprimait ainsi dans l'hebdomadaire dÃ©jÃ citÃ© : Â« *Comme si on se complaisait Ã ne pas travailler ! La rue, je l'ai traversÃ©e cent fois, j'ai marchÃ© des kilomÃ¨tres et je n'ai toujours rien trouvÃ©. Â»*

VoilÃ les annonces fortes du Premier Ministre, mais verront-elles le jour ? Probable quâ€™une bronca monte du cÃ´tÃ© des DÃ©partements, gestionnaires du RSA. 320 000 bÃ©nÃ©ficiaires de l'ASS basculant dans le RSA viendraient crÃ©er une dÃ©pense supplÃ©mentaire insupportable pour ces DÃ©partements en charge du RSA, mais aussi des mineurs non accompagnÃ©s et de tout le volet solidaritÃ© de la petite enfance au grand Ã¢ge.

Tiens, Â« solidaritÃ© Â», un mot que je ne crois pas avoir entendu dans le discours de politique gÃ©nÃ©rale. Ce n'est pourtant pas un gros mot ! C'est au contraire un beau mot qu'il ne faudrait pas oublier.

De par mon parcours professionnel passÃ©, c'est loin d'Ãªtre la premiÃ¨re fois que j'entends les discours sur les chÃ´meurs se durcir. Aujourd'hui quand des employeurs peinent Ã recruter, il est simple de dire que c'est bien-sÃ»r la faute Ã ces fichus chÃ´meurs qui se contentent de leur allocation pour glander ou mieux dit, pour revendiquer leur droit Ã la paresse ! Pour mÃ©moire, il peut Ãªtre bon de rappeler que lorsque le RMI a Ã©tÃ© crÃ©Ã© en 1988, il constituait un double droit : droit Ã une allocation (Ã un revenu minimum vital), liÃ© Ã un droit Ã l'insertion, c'est-Ã -dire droit Ã ce que la collectivitÃ© mette en place les dispositifs nÃ©cessaires pour permettre Ã tous les bÃ©nÃ©ficiaires de s'insÃ©rer socialement et professionnellement. Au fil des annÃ©es, ce double droit a davantage dÃ©rivÃ© vers un droit Ã©troitement liÃ© Ã des devoirs ; aujourd'hui, j'ai le sentiment que l'on parle de moins en moins de droit et plus en plus des devoirs, des obligations liÃ©es Ã la qualitÃ© de bÃ©nÃ©ficiaire du RSA ou de demandeur d'emploi. Jusqu'oÃ¹ ira ce tour de vis supplÃ©mentaire ?

Categorie

1. En direct

date crÃ©Ã©e
09/02/2024